



Bulletin d'information de la Commune d'Assesse
Assesse - Courrière - Crupet - Florée - Maillen - Sart-Bernard - Sorinne-la-Longue

Perspectives & Réalités

septembre
2021

103

Vente de bois de chauffage - p.10

Dossier spécial " Inondations " - p.14 et 15



**EVALUATION
VENTE
LOCATION
GESTION**



www.vause.be
Agent Immobilier
agréé I.P.I. 104833
www.ipi.be

**Votre agent
immobilier
à
Assesse**

Chaussée de Marche 77
5330 ASSESSE
(sur rendez-vous)

Expérience et créativité
pour une opération
immobilière réussie

Une question ?
Un projet ?

Contactez-moi

☎ 0477/40.99.53
✉ cecile@vause.be
BE0725.140.524

Electricité Bâtiments & Industries
Panneaux Photovoltaïques
Alarme vol & incendie
Vente électro - Domotique
...



Devis gratuit !

Rue du Trieu d'Avillon
5336 Courrière
Michel Debel
Gsm : **0476/24 54 66**
debel1970@gmail.com

De Bel
Electricité générale



Regifo
Edition

Votre pub ici?
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

info@regifo.be - www.regifo.be

TOITURES



**LABAR
GREGORY**

- CHARPENTES - ZINGUERIES
- AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS - TERRASSES
- BARDAGES - ISOLATION

labargregory@gmail.com
Tél. 0478/46.73.49
TVA BE 0883.329.213

Et si on parlait de vos assurances ?

Eric Polet et Steve Detal vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances avec la garantie d'une indépendance totale vis-à-vis des compagnies.



Ch. de Marche, 77 - 5330 ASSESSE
T. 083/65 62 02
info@polet-detal.be
FSMA 063133
N° entreprise BE867.766.354
www.polet-detal.be

polet & detal
assurances



Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,



Merci à toi, Gérard !

S'il y a une personne intimement liée au bulletin communal de notre commune depuis plus de 40 ans, c'est bien Gérard Trausch. Inlassable collaborateur de notre comité de rédaction dont il est la mémoire vivante, gardien des repères fondamentaux du PERSPECTIVES et REA-

LITES, il a pris à lui seul une part importante dans son évolution.

Peu après la fusion des communes en 1977, Monsieur R.J.Monet, avec une plume subtile, fut choisi par le Collège de l'époque pour développer ce moyen de communication entre les habitants des 7 villages réunis pour former le « grand » Assesse. Très rapidement, il s'est adjoint une personne de chaque village pour composer un comité de rédaction. Un jeune trentenaire y fut le représentant pour Maillen : Gérard Trausch.

La vie communale l'ayant toujours passionné presque autant que le basket, c'est lui qui, pendant de nombreuses années vous a fait part des délibérations des Conseils communaux. Il fut aussi votre « Assesseur » dans ses billets d'humeur introduisant l'Assessible, supplément relatant la vie des mouvements sportifs ou associatifs de notre entité.

Cette mémoire vivante a souhaité voguer vers des horizons plus reposants et c'est avec beaucoup de gratitude que nous te remercions, Gérard, au nom du comité de rédaction pour toutes ces longues années de bénévolat.

Monique Dans et Pascale Brichard,
pour le Comité de rédaction

ADMINISTRATION COMMUNALE

Eplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE
Accueil : +32 83 63 68 99 - Fax : 083 65 54 70

Lun., Mar., Jeu., Ven. : 8.30h à 12h
Mer. : 8.30h à 12h et 13.30h à 16h
Sam. : 9h à 11.30h

Du sam. 12h au lun. 8h :
083 65 50 55 (appels déviés)

103 - Septembre 2021

Photo de couverture :

Crédit photo : Eric Polet

Revue bimestrielle

Echevinat de la communication :

communication@assesse.be

Equipe de rédaction :

- Mmes P. BRICHARD, M. DANS, V. MANTIA, C. VAUSE, M. PAULUS
- MM. R. BURLET, J. DELFOSSE, F. LANDRAIN

Sommaire

Conseil communal

Au registre des délibérations du Conseil 4 à 7

Population – Etat Civil

Au registre d'état civil : du 1er janvier au 30 juin 2021 8

Tourisme

Nos expositions 8 et 9

Action Sociale

Plan de Cohésion sociale 10

Vente de bois de chauffage 10

Dans nos écoles

L'école communale de Courrière 11

Bibliothèque communale

Rapport 12

Projet Boîtes à livres 13

Cadre de vie

Inondations 14 et 15

Environnement

Le REPAIR Café Mobile 16

La Nuit de l'Obscurité 16

Le Groupe de Travail BiodiverCité 17

Miam, Miam le sac PMC 18

Des espaces de convivialité 19

Collecte de jouets 20

A l'accueil extrascolaire

21

Au Service Technique

Arrêtés de police et prêt de matériel 22

L'Assessible

23 à 26

Directrice générale : valentine.rosier@assesse.be

Service comptabilité : comptabilite@assesse.be

Service population : population@assesse.be

Enseignement : enseignement@assesse.be

Urbanisme : cadredevie@assesse.be

Ecopasseur : ecopasseur@assesse.be

Personnel : personnel@assesse.be

Communication : communication@assesse.be

Taxation : taxes@assesse.be

Accueil extrascolaire : lidwin.chamberland@assesse.be

Services techniques : travaux@assesse.be

Service Tourisme-Culture : tourisme@assesse.be

Bibliothèque communale : direction@biblio-assesse.be

Régie Communale Autonome des Sports : rcas@assesse.be

Conseil communal

Au registre des délibérations du Conseil

Séances du 24 février, du 24 mars, du 12 mai et du 10 juin 2021

COMPTES

Le Conseil décide d'arrêter comme suit **les comptes de l'exercice 2020**:

Bilan Actif: 37.004.155,49€

Passif: 37.004.155,49€

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	8.112.235,54 €	8.747.176,29 €	634.940,75 €
Résultat d'exploitation (1)	9.609.988,48 €	10.233.436,45 €	623.447,97 €
Résultat exceptionnel (2)	602.667,67 €	732.866,35 €	130.198,68 €
Résultat de l'exercice (1+2)	10.212.656,15 €	10.966.302,80 €	753.646,65 €

Le conseil arrête les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2021.

Le conseil décide d'approuver **le compte 2020 du CPAS**, le compte de résultats ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 2020:

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Résultat budgétaire de l'exercice	366.473,92 €	21.478,01 €	387.951,93 €
Résultat comptable de l'exercice	411.902,68 €	48.958,69 €	460.861,37 €
Engagement à reporter de l'exercice	45.428,76 €	27.480,68 €	72.909,44 €

Le conseil approuve la modification budgétaire ordinaire n°1 et la modification budgétaire extraordinaire n°1 présentées par le CPAS.

TRAVAUX ET ACHATS

Le Conseil approuve:

- le cahier des charges modifié et le montant estimé à 92.214,12€ TVAC pour la création d'un trottoir rue du Fays à Courrière;
- le cahier des charges et le montant estimé à 272.952,48€ TVAC pour la réfection de voirie rue Pirauchamps à Crupet, ainsi que le cahier des charges modifié;
- le cahier des charges et le montant estimé à 26.728,90€ TVAC pour des essais de voirie et environnements rue du Pourrain à Assesse;
- le cahier des charges et le montant estimé de 24.563,00€ TVAC pour le nivellement des terres à l'arrière du bâtiment de la maison communale;
- le cahier des charges et le montant estimé de 40.000€ TVAC pour l'acquisition de PC portables et accessoires;
- le cahier des charges et le montant estimé de 1.035.890,00€ TVAC pour la réfection de la rue du

Pourrain à Assesse;

- la convention-réalisation 2021 relative au projet PCDR 1.9 pour l'aménagement d'une aire de convivialité au centre d'Assesse, le cahier des charges, l'avis de marché relatif à ce marché établi par l'auteur de projet ainsi que le projet de constitution d'un droit d'emphytéose et un avenant d'un droit d'emphytéose déjà concédé;
- le cahier des charges et le montant estimé de 19.965,00€ TVAC pour l'audit HVAC (chauffage, climatisation et ventilation) de la maison communale.

Le Conseil décide:

- de ne pas bénéficier du financement proposé par ORES pour la modernisation de l'éclairage public à Sart-Bernard. Le montant total s'élève à 31.038,32€ TVAC sur fonds propres;
- dans le cadre de la construction d'une station d'épuration à Assesse, d'autoriser l'INASEP à occuper temporairement (pendant toute la durée des travaux) la parcelle hébergeant le football d'Assesse;
- dans le cadre de la construction d'un collecteur d'eaux usées à Assesse par la SPGE, d'approuver le projet d'acte d'emprise.

TAXES

Il est établi pour l'exercice 2021, **une taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers**. Cette taxe est constituée d'une **composante forfaitaire** et d'une **partie variable**.

Sont visés l'enlèvement des déchets ménagers ainsi que les services de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sélectivement collectés par la commune.

La partie forfaitaire de la taxe couvre les services de gestion des déchets suivants:

- les coûts de collecte hebdomadaire des déchets ménagers
- les coûts d'exploitation du parc à conteneurs
- la collecte et le traitement des déchets d'un nombre de kilos équivalant à:
 - 10 kilos pour les isolés
 - 16 kilos pour les ménages de deux personnes
 - 21 kilos pour les ménages de trois personnes
 - 25 kilos pour les ménages de quatre personnes
 - 29 kilos pour les ménages de cinq personnes et plus
 - 12 kilos pour les secondes résidences
- les coûts administratifs communaux liés à la gestion des déchets ménagers.

Pour l'exercice 2021, la **partie forfaitaire** de la taxe est fixée **annuellement** à:

- 65 € pour les isolés
- 95 € pour les ménages de deux personnes

- 120 € pour les ménages de trois personnes
- 140 € pour les ménages de quatre personnes
- 150 € pour les ménages de cinq personnes et plus
- 120 € pour les secondes résidences

La taxe forfaitaire n'est pas applicable aux personnes inscrites comme chef(fe)s de ménage, séjournant toute l'année dans un home, un hôpital ou une clinique.

La taxe forfaitaire est réduite:

- de moitié pour le chef de ménage qui se trouve dans une des situations suivantes:
 - bénéficiaire du revenu d'intégration sociale soit de la catégorie «ménage», soit de la catégorie «isolé», soit de la catégorie «isolé avec enfants à charge»
 - bénéficiaire d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale
 - bénéficiaire uniquement d'allocations sociales dont le montant est égal ou inférieur au montant du revenu d'intégration sociale et appartenir soit à la catégorie «ménage», soit à la catégorie «isolé», soit à la catégorie «isolé avec enfants à charge»
 - bénéficiaire du revenu garanti aux personnes âgées
- pour le chef de ménage qui a au moins 3 enfants à charge, âgés de 25 ans au plus (réduction annuelle de 12,50 € par enfant à partir du troisième enfant à charge)
- pour les gardiennes ONE (réduction annuelle de 25 €)
- pour les personnes souffrant d'incontinence (réduction annuelle de 25 €)
- pour le chef de ménage qui a un enfant de moins de deux ans au 1er janvier de l'exercice (réduction annuelle de 25 € par enfant)
- lorsque le chef de ménage au nom duquel la taxe est établie fait procéder à l'enlèvement de l'intégralité de ses déchets ménagers par contrat avec une entreprise agréée (réduction de deux-tiers).

La partie variable de la taxe comprend notamment le traitement des déchets ménagers déposés pour l'enlèvement au-delà des quantités prévues et est fixée à 0,30€ par kilo chargé.

Le Conseil prend acte de l'approbation par l'autorité de tutelle du règlement-taxa sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et de celui sur les déchets assimilés pour les exercices 2021 à 2025.

SUBVENTIONS 2021

Le Conseil décide d'allouer une subvention ordinaire aux divers groupements de l'entité:

Nom du groupement	Montant octroyé
Les Lutins « Notre Dame du Bois d'Ausse »	87,50 €
Artmonie	708,72 €
Fanfare Sainte-Cécile	150,00 €
Fanfare Royale Cécilia	1.500,00 €
La Belle Ambiance asbl	200,00 €
Jeunesse de Courrière	200,00 €
Jeunesse de Maillen	200,00 €

Jeunesse de Sorinne-la-Longue	200,00 €
Animations sartoises	570,33 €
La Maison du Village de Courrière asbl	138,54 €
Village Ouvert et Fleuri de Sart-Bernard	130,00 €
Patro	492,64 €
Aînés d'Assesse	200,00 €
Aînés de Maillen	200,00 €
3 x 20 Courrière	286,00 €
3 x 20 Crupet	200,00 €
Sart'aînés	200,00 €
Régionale d'horticulture Assesse	37,50 €
Les Piverts de Courrière	75,00 €
RUS Assesse Jeunes	211,47 €
Yoga Club de Crupet	293,00 €
Royal Basket-ball Club de Maillen	6.469,83 €
Yoga Club de Sart-Bernard	40,00 €
Crupet Pelote	1.275,89 €
Crupet'anque	1.200,00 €
Gymnastes sartoises	65,00 €
Palette Sartoise	637,50 €
Tennis Club Sartois	95,00 €
Club de Wajutsu de Sart-Bernard	555,00 €
Passetanque	104,73 €
Handball	682,11 €

Le Conseil décide d'allouer:

- un subside exceptionnel non récurrent d'un montant de 750,00€ à Corentin asbl pour l'année 2021, pour soutenir le travail de maintien d'une salle nécessaire dans la vie associative de la commune;
- un subside ordinaire exceptionnel d'un montant de 1.829,83 € à la Jeunesse de Maillen pour l'année 2021, pour la création d'un nouveau local dans la salle;
- un subside ordinaire exceptionnel d'un montant de 200,00€ à l'association Gymnastes sartoises pour l'année 2021, oubli technique lors des subsides spéciaux Covid-19 en 2020;
- un subside ordinaire exceptionnel d'un montant de 1.600,00€ à l'Association Patriotique Entité Assesse & FNC pour l'année 2021, pour le projet de rénovation/renouvellement de certains drapeaux endommagés - prise en charge de 2 drapeaux cette année;
- un subside d'un montant de 100,00 € à la ligue Braille pour l'année 2020.

FABRIQUES D'ÉGLISE

Le Conseil approuve **les comptes 2020** présentés par les fabriques d'église:

	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat comptable
Florée	11.338,57 €	3.625,76 €	7.712,81 €
Crupet	13.933,52 €	9.993,09 €	3.940,43 €
Sart-Bernard	22.292,26 €	17.807,78 €	4.484,48 €
Sorinne-la-Longue	25.446,66 €	24.084,34 €	1.362,32 €

Quel mazout respecte l'environnement ?

Total Mazout Ultra. Le mazout malin.

- ✓ Réduction des émissions de CO₂
- ✓ Réduction de votre consommation jusqu'à 7%*
- ✓ Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

*Par rapport à l'installation d'un mazout standard.

TOTAL Ultra

Nous sommes à votre disposition :
Ets BOTTON TOTAL
 Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE
 Tél : 083 655 099 www.mazout-botton.be

Intermarché

AVEC VOUS POUR UNE VIE MOINS CHÈRE

ASSESE

Nos avantages

- ✓ Nos viandes aux meilleurs prix
- ✓ Nous collaborons avec des producteurs locaux
- ✓ Une viande de qualité et contrôlée
- ✓ Toutes nos viandes sont découpées sur place

OUVERT dimanches et jours fériés - Tél. 083 66 05 70

ENTREPRISE VANBAELEN

Toute une équipe à votre service pour:
 Toiture - Charpente - Zinguerie
 Isolation toiture et pignon
 Sanitaire neuf et rénovation
 Eau de pluie, chauffe-eau solaire...
(Installation agréée Dorcoort)

Rue du Trou Perdu 5 - 5300 Thon
 Zoning Industriel de la Fagne - 5330 Assesse
 Tél.: 081 63 52 34 - 083 65 55 03
www.vanbaelen-toitures.be

Bastin Assurances sprl

Valmy BASTIN

Chaussée de Marche 52
 5330 Assesse
 Tél. 083/65.61.58 - Fax 083/65.65.74
 GSM 0490/11.55.52

bastin.assurances@portima.be
www.bastin-assurances.be
 FSMA: 47306A

- ✓ assurances
- ✓ placements

« Nos clients apprécient notre disponibilité, notre discrétion et, bien entendu, notre savoir-faire. »
 Benjamin Das Dorez,
 Entrepreneur de pompes funèbres

081 73 75 45 | Disponible 24h/24h et 7/7

Funérailles, crémations et assistance en formalités après funérailles

- service personnalisé
- assurances obsèques

Rue du Belvédère 36-38 | 5000 Namur
 autres adresses : Jambes | Champion
 081 73 75 45 | laloux-chaudoir@de-la.be
www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be

Partenaire de DELA
 DFAI BV - RPM 0412 937 710

Centre Funéraire Laloux - Chaudoir

Quincaillerie MAILLEN

1A, rue de Lustin - Maillen
 083/65.56.20

Toutes nos années d'expérience sont à votre service

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

VOTRE PUB ICI...

Votre conseillère en communication, **Marielle MOSSIAT** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec elle au 0498/883 895

Courrière-centre	8.766,55 €	5.182,67 €	3.583,88 €
Trieu-Courrière	22.916,15 €	17.301,28 €	5.614,87 €
Maillen	25.130,95 €	15.905,77 €	9.225,18 €

Concernant le compte 2020 de la fabrique d'église d'Assesse, le Conseil décide de suspendre le délai de tutelle jusqu'à la réception des pièces justificatives manquantes.

DIVERS

Le Conseil décide:

- de désigner, à dater du 1er juillet 2021, Madame **Valentine Rosier** en qualité de **Directrice générale** en stage;
- de reconduire, du 1er janvier au 31 décembre 2021, la convention entre la Commune d'Assesse et l'Asbl «Les Arsouilles» prévoyant une cotisation équivalente à 1,23€ par présence journalière d'enfant de l'entité;
- **d'octroyer** à l'école libre Saint-Martin un subside de 360,96€ représentant les frais d'abonnement Internet pour la période de septembre à décembre 2020 et à l'école libre de Courrière un subside d'un montant de 599,88€ représentant les frais d'utilisation d'Internet pour l'année 2020;
- **d'accorder** un droit d'emphytéose à la Fondation d'utilité publique «Be Vicus» sur une parcelle à l'arrière de la Maison communale;
- **d'approuver** les comptes 2020 de la **Régie Communale Autonome des Sports d'Assesse**, de porter la somme de 17.023,50 € en provision au sein du budget communal en vue de faire face à des travaux plus conséquents au sein de la RCA et de décharger les administrateurs et commissaires de leur responsabilité contractuelle en ce qui concerne le mandat de gestion confié durant l'exercice écoulé. Le Conseil approuve la modification budgétaire 1-2021 de la RCAS;
- **d'octroyer** un droit d'emphytéose d'une durée de 27 ans à l'Asbl Collectif d'Animations Sartois (CAS) sur une parcelle de terrain et sa construction dite «Salle Dramatique», rue Saint-Denys à Sart-Bernard;
- **d'approuver** la convention 2020 entre la Province de Namur et la Commune d'Assesse concernant la gestion des cimetières (mise à disposition de 2 accès dans le cadre de l'offre de solutions WEB cartographiques);
- **d'adhérer** à l'Asbl Groupement d'informations géographiques et à la centrale d'achats de services postaux à mettre en place par le BEP;
- **d'approuver** la décision du Conseil de l'Action Sociale relative à la modification statutaire du cadre du CPAS;
- de solliciter l'intervention d'une agence immobilière afin de réaliser les mesures de publicité dans le cadre de **la vente de l'ancienne maison communale**;
- de confier la sélection des membres de la **Commission Communale vélo** au gestionnaire de projet, de confier l'approbation de la liste aux futurs représentants des groupes politiques de la CCV et de

- marquer son accord sur un projet de composition;
- d'arrêter le règlement d'ordre intérieur de **l'Accueil extrascolaire** pour l'année scolaire 2021-2022 ainsi que le règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire et l'accueil temps libre;
- **d'approuver** le règlement général du Service d'Etudes des Affiliés de l'INASEP "SEA" et le règlement général du Service d'Assistance à la Gestion des Réseaux et de l'Assainissement "AGREA" (versions 2021);
- **d'approuver** le déclassement du véhicule communal Renault et d'autoriser sa vente;
- **d'approuver** les projets de nouvelles conventions relatives à la mise à disposition de la **Commune** d'un fonctionnaire provincial en qualité de **fonctionnaire sanctionnateur**. Les fonctionnaires **sanctionneurs** désignés sont Delphine Wattiez, Dolores Devahive, Philippe Wattiaux et François Borgers;
- **au niveau de la Co.Pa.Loc** (Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal), de prendre acte de la démission d'Isabelle Metens en tant que membre et de désigner Chantal Wijnants afin de représenter le pouvoir organisateur;
- **de désigner** Paul-Bernard Lesuisse comme représentant de la Commune d'Assesse au conseil d'administration de l' AIS (Agence Immobilière Sociale) et Nadia Marcolini comme membre;
- **d'approuver** le projet de convention entre le CPAS et la Commune d'Assesse visant la mise à disposition à titre gratuit et précaire d'un local au sein de la Maison communautaire, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale;
- **de demander** à la Région wallonne de soutenir urgemment la mise en place d'un système de consigne généralisé sur les emballages de boissons en plastique ou en métal;
- **d'approuver** le lancement du processus du budget participatif et le règlement communal relatif à ce budget;
- **de déléguer** au Collège communal, pour l'exercice 2021, l'octroi de subventions pour le fonctionnement de l'Asbl APPEL et de l'Asbl ACSTA, dans les limites des crédits qui sont inscrits à cet effet au budget et approuvés par l'autorité de tutelle;
- **d'approuver** la convention de partenariat entre la Commune d'Assesse et les Territoires de la Mémoire Asbl et de financer le coût de l'adhésion par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2021 pendant toute la durée de la convention (2002-2026);
- **d'approuver** le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural;
- **d'actualiser** le Règlement général de Police administrative tel qu'adopté en séance du 24 juin 2019 et d'approuver la nouvelle version;
- **de supprimer** le sentier n°103 traversant les parcelles des consorts Frogneux sises rues du Centre, Cochaute et des Ruelles à Sorinne-la-Longue;
- **d'approuver** la convention de marché conjoint pour les marchés conjoints Commune-CPAS-RCAS relevant du budget extraordinaire dont la valeur est égale ou supérieure à 15.000€ HTVA

Population – Etat civil

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2021



Naissances

04/01/2021: Marceau BAUDELET, fils de Laurent Baudalet et d'Aude Goffin, de Maillen

12/01/2021: Graham BLOM, fils de Nicolas Blom et de Joline Colpaert, d'Assesse

19/01/2021: Izia PONSAR, fille de Nicolas Ponsar et de Virginie Sohet, d'Assesse

25/01/2021: Emy MARTIN, fille de Florian Martin et de Priscillia Vermeiren, d'Assesse

29/01/2021: Noa RUEDA, fils de Jérôme Rueda et d'Anaïs Remacle, de Sart-Bernard

02/02/2021: Baptiste WILMET, fils de Thomas Wilmet et de Priscillia Celik, d'Assesse

02/02/2021: Jade GILLES, fille de Kévin Gilles et de Sophie Princen, d'Assesse

08/02/2021: Léonie LABAR, fille de Geoffray Labar et de Laurie Hansoulle, de Crupet

12/02/2021: Zoé GÉLIS, fille de Jérôme

rôme Gélis et d'Amélie Lecomte, d'Assesse

04/03/2021: Jasmine GRÉVISSE, fille de Rémy Grévisse et de Kamélia Benkherfellah, de Courrière

15/03/2021: Gaston VANDER ELST, fils de Maxime Vander Elst et de Céline Despontin, d'Assesse

25/03/2021: Laly et Julya POUSEUR, filles de Ludovic Pousseur et de Marjorie Lallemand, de Sart-Bernard

30/03/2021: Violette NICOLAS, fille de Corentin Nicolas et d'Aurore Vigué, de Maillen

02/04/2021: Isao LORIERES, fils de Jérôme Loriers et de Florence Devos, de Courrière

11/04/2021: Edgard D'HAYER, fils d'Harold D'Hayer et de Céline Bernard, de Sart-Bernard

16/04/2021: Majid HAÏDAR, fils de Rachid Haïdar et d'Horre Amal, de Courrière

21/04/2021: Léo LINARD, fils de Thomas Linard et de Valentine Croon, de Maillen

19/05/2021: Mathis DESCY, fils de Michaël Descy et de Frédérique Polet, d'Assesse

20/05/2021: Achille DEWEZ, fils de Guillaume Dewez et d'Isabelle Mili-camp, d'Assesse

26/05/2021: Raphaël JACOT, fils de Nicolas Jacot et Swanny Giarelli, d'Assesse

26/05/2021: Louison GUIOT, fils de Pierre Guiot et d'Amandine Goffin, de Maillen

05/06/2021: Angelina ADEM, fille d'Elvis Adem et de Mélissa Pro, de Maillen

12/06/2021: Juliette LESUISSE, fille de Jean-Thomas Lesuisse et de Margaux Derenne, d'Assesse

15/06/2021: Blaise BIOT, fils de François Biot et de Pauline Poirier dit Caulier, d'Assesse

16/06/2021: Côme VOLVERT, fils d'Aubry Volvert et de Mathilde De-crème, de Sart-Bernard



Mariages

27/03/2021: Florence D'ARIES et Bertrand NYSSSEN

26/06/2021: Cécile ANCEAU et Fabian GÉRARD

Tourisme et Culture

POINT D'INFORMATION: HORAIRE D'OUVERTURE

Sauf contrordre:

- ✓ **En septembre**, le Point d'information sera ouvert :
 - o 7 jours/7 jusqu'au 15 inclus, de 10h à 18h;
 - o les samedis 18 et 25, de 13h à 17h ;
 - o le dimanche 19, de 13h à 17h.
- ✓ **En octobre**, le Point d'information sera ouvert :
 - o tous les samedis, de 13h à 17h ;
 - o les dimanches 3, 17 et 31, de 13h à 17h.
- ✓ **En novembre**, le Point d'information sera ouvert, pour les vacances scolaires de Toussaint :
 - o du lundi 1er au vendredi 5, de 10h à 16h ;
 - o les samedi 6 et dimanche 7, de 12h à 16h.
- ✓ Rappel: possibilité de payer vos achats par Bancontact.

NOS EXPOSITIONS DE L'AUTOMNE

OUVERTES AUX MÊMES HORAIRES QUE LE POINT INFO ET DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

Septembre

Œuvres de Chantal Lebrun



Depuis 40 ans que Chantal Lebrun expérimente le pastel, l'huile, l'aquarelle puis l'acrylique, l'amusement est toujours au rendez-vous dans sa peinture intuitive.

Sur format carré, matières subtiles, les jeux d'harmonie de couleurs, parfois vives, parfois adoucies par un voile blanc, sont sa prédilection.

Les déclinaisons de fenêtres portent le regard en tous sens à l'extérieur comme à l'intérieur.

Sa signature graphique se caractérise par l'apposition de lettres et de chiffres.

EXPO
Chantal LEBRUN
Du 2 au 25 septembre 2021
Tous les jours jusqu'au 15 sept. inclus : de 10h à 18h
Les samedis 18 et 25, le dimanche 19 : de 13h à 17h
Egalement ouvert sur rendez-vous
Office du Tourisme d'Assesse
7 rue Haute - 5332 Crupet

Octobre - Novembre

EXPOS AGRINATURE DU FINN



D'année en année, l'Office du Tourisme d'Assesse accueille en automne des expositions du **concours Agrinature du FINN**, Festival International Nature Namur. Ce concours a pour but d'illustrer la faune, la flore, le monde rural et les paysages de la Wallonie.

Sa 11^e édition a porté sur le thème « Ici commence un monde durable » avec comme objectif de mettre en lumière les initiatives pour un monde plus durable et de donner une place de choix aux préoccupations environnementales.

Vous pourrez en découvrir les clichés **dans la salle d'expo, du 2 octobre au 7 novembre inclus** mais aussi, **dès le 30 octobre**, des photos grand format de la thématique « **Wallonie sauvage** », **dans le jardin de l'Office du Tourisme.**

La catégorie « Wallonie sauvage » du concours Agrinature présente des photos prises en Wallonie et qui soulignent la beauté sauvage (non domestique!) et tranquille de nos forêts, campagnes, jardins... et de notre faune et flore.

www.festivalnaturenamur.be

Décembre

Dessins de David COPPENS

C'est le premier avril que j'ai été visité par ma Muse pour la première fois.

Un peu en queue de poisson, par accident.

Tous les deux nous nous sommes beaucoup amuse[és].

Tout en déMusure.

Puis elle m'a invité un soir chez elle, dans son Musée.

Combien de temps cela durera ? Eternelle question !

Se lassera-t-elle de s'être trop enlacée ? Va-t-elle M'user ?

En attendant, venez me visiter à votre tour à l'Office du Tourisme, à Crupet, durant les vacances de Noël.



APPEL AUX ÉTUDIANT(E)S

Vous avez plus de 17 ans et cherchez un travail d'étudiant ?

Vous aimez les contacts et avez de bonnes bases en néerlandais ?

Vous connaissez la commune d'Assesse et ses atouts touristiques ?

Vous êtes disponible des week-ends, jours fériés et durant des vacances scolaires ?

Postulez et rejoignez peut-être la dynamique équipe de l'Office du Tourisme d'Assesse qui a besoin de renfort pour l'accueil au Point Info de Crupet :-)

Envoyez votre candidature (CV + lettre de motivation + disponibilités) au Service du Personnel de la Commune d'Assesse : personnel@assesse.be.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme d'Assesse, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Service Tourisme-
Culture de la Commune
d'Assesse

& Office du Tourisme
d'Assesse - rue Haute 7
à 5332 CRUPET

Tél : 083 66 85 78

tourisme@assesse.be
tourisme.assesse@gmail.com

www.assessetourisme.be

www.facebook.com/assessetourisme



Opération coup de pouce

Appel aux bénévoles !

Le Plan de Cohésion Sociale Assesse-Ohey a pour projet d'organiser et de favoriser les solidarités entre voisins en proposant différents petits services aux aînés **de 80 ans et plus**, afin d'améliorer leur quotidien à domicile. Si vous en faites partie, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous faisons également appel aux bénévoles de tout âge et dans chaque village pour (re)créer des solidarités de quartier entre voisins.

Vous avez un peu de temps à consacrer pour aider les aînés de votre village dans différents domaines ? Faites-le nous savoir !

Toutes les informations peuvent être obtenues ici :

PCS Assesse-Ohey Esplanade des citoyens, 2 5330 Assesse

Par téléphone :

Mme CHONQUEREZ Sonia au 083 63 68 27 ou Mme SCHAERS Laurence au 083 63 68 94.

Inscrivez-vous sur le site communal www.assesse.be.



Wallonie



OHEY



Vente de bois de chauffage

Cette année la vente de bois de chauffage réservée aux habitants de la commune aura lieu **le samedi 23 octobre 2021** à 10h00 au sein de l'administration communale, salle du Conseil.

- **les visites** se dérouleront le dimanche 26 septembre à 9h00, le rendez-vous est fixé à la barrière principale du bois de Maillen. La distribution du catalogue aura lieu le jour des visites.
- **le nombre de lots** : 19 lots de bois sur pieds (bois de Maillen et bois de Sorinne-la-Longue), 8 lots de bois façonnés à route.
- **les paiements en liquide** ne seront pas possibles le jour même (mise à disposition d'un Bancontact)
- **les inscriptions** sont à rendre pour **le 07 octobre** via le talon d'inscription repris ci-dessous à l'administration ou à Madame Stéphanie CALANDE, via l'adresse suivante : stephanie.calande@assesse.be

Informations et renseignements : Philippe PETIT – Agent de la Nature et des Forêts – 0477 78 15 57



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e).....

Domicilé(e) rue.....

Code postal Village.....

Tél. ou GSM

Déclare être intéressé(e) par l'acquisition d'un lot de bois de chauffage et souhaite m'inscrire sur la liste donnant droit à la participation à la vente de bois de chauffage réservée aux habitants de la commune qui se déroulera le 23 octobre 2021.

Date Signature

Une année haute en couleur à l'école communale de Courrière

Classes de dépaysement en extérieur

Classes vertes de 3 jours: le cycle 5/8 a participé à un projet nature au domaine de Mozet. Observation des abeilles, découverte de la mare, activités culinaires avec Ratatouille...

Classes action/nature pour les P3/P4: le petit expérimentateur : découvrir les secrets de l'eau, de l'air et de la physique.

Classes vertes et sportives (kayak) à Chiny pour les P5/P6. Dès septembre nous partons pour aborder de nombreux thèmes d'éveil (le paysage, les cours d'eau, la forêt, l'histoire...)

Le grand projet annuel des maternelles : les Indiens

Visite de la Cabriole où durant une journée, les enfants ont eu le plaisir de vivre à la manière des Indiens.

Ateliers et activités en classe : création d'une maquette, réalisation de déguisements et accessoires.

Clôture du projet par un spectacle virtuel pour les parents (Covid oblige).

Éveil au numérique

Tableaux interactifs dans les classes primaires, financés grâce à la vente annuelle de jus de pommes.

Projet « École numérique » et acquisition de 24 Ipad.

Réalisation d'histoires numérisées de la première maternelle à la sixième primaire.

Projet potager

Grâce à un budget alloué par la Région Wallonne, nous avons installé des serres et des bacs potagers.

Réalisation d'un jardin potager et entretien de celui-ci par les primaires.

Sensibilisation à l'alimentation saine et équilibrée.



ERRATUM GUIDE DES ECOLES

Une erreur a été commise dans notre publication relative aux écoles de l'entité, concernant l'école de l'Arbre-en-Ciel reprise en 4ème de couverture.

Les coordonnées exactes sont :

Directrice : Delphine Arnal

Rue Jassogne, 6F à 5332 Crupet

083/69 04 57

Le rapport administratif 2020 résumé en 6 questions

1) Quelles sont les missions de la Bibliothèque ?

Les missions des bibliothèques publiques sont fixées par un décret voté le 28 avril 2009 par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Désormais, les bibliothèques doivent axer leur travail sur le développement des pratiques de **lecture** au sein de la population, notamment grâce à la mise en place d'une politique d'animations.

2) Qui finance le fonctionnement de la Bibliothèque ?

La Commune prend en charge la plus grosse partie des dépenses (environ 4/5). La **FWB octroie** une subvention annuelle forfaitaire de 35.000 €. Par ailleurs, la Fondation Désiré et Maurice Jaumain, ancien pouvoir organisateur de la Bibliothèque, soutient la politique d'animations de celle-ci et verse chaque année un subside. En 2020, il était de 9.000 €.

3) Comment peut-on consulter le catalogue de la Bibliothèque ?

Depuis 2017, la Bibliothèque communale d'Assesse fonctionne en réseau avec la plupart des bibliothèques de la province de Namur reconnues par la FWB. Elle a intégré le catalogue collectif namurois, géré par la Province de Namur, et adopté le logiciel V-Smart. Désormais, son catalogue est consultable sur le portail Tire-lire (www.tire-lire.be), le portail des bibliothèques publiques en province de Namur ; chaque bibliothèque y dispose en outre d'un espace pour informer le public, et notamment y annoncer les animations qu'elle organise.

4) Quel impact la crise du Covid 19 a-t-elle eu sur le fonctionnement de la Bibliothèque ?

En raison de la crise sanitaire, la Bibliothèque est restée fermée au public du 14 mars au 26 mai 2020. Durant cette période, elle a proposé aux lecteurs un service de take away totalement gratuit.

Cette fermeture, puis les mesures sanitaires à appliquer à la réouverture (nombre de personnes limité, rendez-vous) ont eu un impact sur le nombre de prêts : 33 168 prêts en 2020 contre 38 490 prêts en 2019). Elles ont également eu des répercussions sur les rentrées financières : **10.685,54 €** en 2020 au lieu de **14.088,94 €** en 2019.

Quant aux animations, elles ont toutes été suspendues à partir du 14 mars 2020.

5) Quelles sont les chiffres pour 2020 ?

En 2020, la Bibliothèque a acheté 1.300 ouvrages et entré dans les collections 830 ouvrages reçus en don ; 467 livres ont été retirés des collections. Au 31 décembre 2020, la Bibliothèque possédait 45.657 livres et 844 jeux de société.

En 2020, elle a effectué 33.168 prêts (livres, livres-audio, périodiques et jeux) ; 1.347 personnes ont emprunté au moins un livre ou un jeu au cours de l'année. Et la Bibliothèque a organisé 96 séances d'animation, principalement à destination des écoles.

6) Que faut-il payer pour emprunter des livres ou des jeux ?

L'inscription est gratuite.

En août 2020, pour simplifier les tarifs, les redevances de prêt ont été revues à la baisse. Seules les amendes relatives aux livres de la section Adultes ont été légèrement augmentées.

Désormais, pour une durée de 28 jours, la participation des lecteurs s'élève à 0,10 € pour les documents Jeunesse, 0,40 € pour les documents Adultes et 0,80 € pour les jeux. Pour les livres et jeux fort demandés, la participation est de 0,35 € par semaine.

Depuis mai 2020, la Bibliothèque propose de nouveaux moyens de paiement: Payconiq et Bancontact.

100 ANS !

Le dimanche 17 octobre 2021, date anniversaire de la loi Jules Destrée, les bibliothèques célèbreront 100 ans de reconnaissance publique.

(Voir le programme sur www.tire-lire.be)

L'as-tu lu ? C'est génial !

Au début de l'été, des boîtes à livres ont fleuri dans les villages de l'entité. L'objectif : susciter les échanges entre les passionnés de lecture. Le principe : y déposer un livre que vous avez aimé ou y prendre un livre qu'une autre personne a adoré. Et surtout, privilégier la qualité, c'est-à-dire les coups-de-cœur, pas la quantité !



Les boîtes à livres ont été décorées par les enfants des écoles et de l'accueil extrascolaire et un groupe de jeunes. Le projet Boîtes à livres est l'aboutissement d'un partenariat mené par la Province de Namur et la Commune d'Assesse.

Renseignements : Bibliothèque communale d'Assesse 083 65 63 49

Les boîtes à livres ne sont ni des « donneries », ni des vide-greniers. Si vous souhaitez vous défaire de certains livres, vous pouvez vous adresser à la Bibliothèque communale d'Assesse (083 65 63 49), à l'ACRF-Femmes en milieu rural (083 65 51 92), à OXFAM (083 67 85 04) ou à la Ressourcerie namuroise (081 24 04 00).



Les vendredis du conte des boîtes à livres d'Assesse

Rendez-vous **tous les vendredis** autour d'une des huit boîtes à livres d'Assesse. Venez écouter Marie Dufrane, conteuse de la bibliothèque communale. A cette occasion, elle vous présentera les marraines et parrains de chaque boîte à livres.

Sous notre parapluie, s'il pleut ; sous notre doudoune, s'il neige ; sous notre sombrero, s'il fait torride, ...

Nous vous attendrons à 18h pour une heure de conterie.

Florée, le 24/09/2021
Crupet, le 1/10/2021
Maillen, le 8/10/2021

Assesse – Hameau, le
15/10/2021

Courrière, le 22/10/2021

Sart-Bernard, le 29/10/2021

Sorinne-la-longue, le 5/11/2021

Animation gratuite et pour tous les âges

Renseignements complémentaires au 083 65 63 49 – bibliothèque communale

Une organisation
de et en
partenariat :



DOSSIER SPÉCIAL INONDATIONS

Cadre de vie

Les petits ruisseaux font les grandes rivières



Les récentes inondations qui ont touché sévèrement plusieurs régions de notre pays ont probablement suscité des interrogations chez la plupart des citoyens, notamment quant aux causes de ces épisodes climatiques inhabituels.

Bien que nous n'ayons aucune maîtrise de la météo, nous pouvons certes contribuer à améliorer la situation à notre propre échelle. En effet, comme le suggère le dessin illustrant l'article, chaque intervention de l'homme sur la nature a des conséquences.

Ainsi, l'augmentation de la population implique une artificialisation du territoire (logements, commerces, infrastructures communales, sportives,...) et, dès lors, une imperméabilisation des sols : toitures, parkings, voiries, etc.

La commune d'Assesse voit également sa population grandir, et de nombreuses demandes de permis de bâtir sont introduites chaque année.

Parfois, le terrain choisi, bien que situé en « zone d'habitat à caractère rural », est également localisé dans une zone d'aléas d'inondations.

Par précaution, avant d'acquérir un terrain, les candidats bâtisseurs devraient prendre les renseignements

sur la nature du terrain, soit en consultant la cartographie des aléas d'inondation via WalonMap (accessible à tous), soit en interrogeant le service urbanisme de la Commune. Cela, afin d'éviter soit un refus de permis, ou, en cas d'obtention sur recours, de voir son logement envahi par les eaux et la boue au moindre orage.

D'autre part, tout citoyen, entrepreneur ou agriculteur devrait s'impliquer positivement dans la lutte contre l'imperméabilisation des sols.

« Chaque zone aménagée devrait être en mesure de compenser son propre impact hydrologique, quitte à désimpermeabiliser et à remplacer des couvertures de sol continues par des systèmes infiltrants. Restaurer cette fonction hydrologique au moyen d'infrastructures vertes permet que le bénéfice hydrologique soit complété par des bénéfices paysagers de biodiversité. » (Source : Liège Université, Gembloux Agro-Bio-Tech – article du 22 juillet 2021)

« Quand la pluie est là, l'infiltration ou le ruissellement dépendra de l'occupation du sol. En fonction de là où l'eau tombe, la réponse hydrologique sera différente. Dans le cas de l'agriculture, le sol étant perméable, il faut favoriser les techniques agricoles qui permettent l'infiltration et qui ralentissent les transferts de ruissellement vers l'aval: couvrir les sols, favoriser la rugosité, améliorer la structure du sol, qui garantit sa capacité d'infiltrer, ... Il est aussi primordial que les eaux de ruissellement soient claires et transportent aussi peu de sédiments que possible, il y va de notre patrimoine « sol » et donc de notre capacité de production à long terme ». (Source : Liège Université, Gembloux Agro-Bio-Tech – article du 22 juillet 2021)

A l'échelon du citoyen, des actions simples et concrètes peuvent être mises en place. A commencer par une réflexion sur l'aménagement de sa propriété, en évitant par exemple de bétonner les allées et accès aux zones de parking, ou de créer de grandes surfaces de terrasses imperméables (carrelages, béton). Pour rappel, il est interdit de créer des parkings en zone de cours et jardins, non seulement pour respecter la quiétude de ses voisins, mais également pour préserver les zones autrefois naturelles et verdurisées. Quant aux aménagements des abords, il existe à présent des alternatives qui permettent la percolation des eaux pluviales, que ce soit en utilisant des dalles alvéolaires (remplies de graviers) ou encore en végétalisant les toitures plates.

Le maintien ou la plantation de haies et d'arbres est également un outil efficace de régulation des eaux pluviales ou de ruissellement.

A chacun d'entre nous de faire un état des lieux de sa propriété et de réfléchir à son impact sur la nature, surtout lorsque l'on a la chance de vivre dans une commune telle qu'Assesse. A nous de nous adapter, en ne transformant pas nos villages en quartiers urbains artificialisés, et en acceptant les zones plus « sauvages » de notre environnement.

L'arrêté officiel qui reconnaît les inondations du 14 au 16 juillet comme calamités naturelles publiques dans 202 communes wallonnes a été publié.

L'étendue géographique de cette calamité est limitée aux 202 communes suivantes :

- Les 84 communes de la province de Liège ;
- Les 38 communes de la province de Namur ;
- Les 44 communes de la province de Luxembourg ;
- Les communes suivantes de la province du Brabant wallon : Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélicine, Incourt, Jodoigne, Mont-Saint-Guibert, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramilies, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain et Wavre ;
- Les communes suivantes de la province de Hainaut : Aiseau-Prezles, Beaumont, Charleroi, Châtelet, Chimay, Ecaussinnes, Estinnes, Farciennes, Fleurus, Froidchappelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Les Bons Villers, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin.

Pour introduire votre demande :

- **SOIT** via le [formulaire à télécharger](https://interieur.wallonie.be/a-la-une/calamite-inondations-fortes-pluies) sur le portail Wallonie (<https://interieur.wallonie.be/a-la-une/calamite-inondations-fortes-pluies>) qui sera à renvoyer par courrier à l'adresse (voir ci-dessous) ou par mail à calamites.interieur@spw.wallonie.be
- **SOIT** en le **complétant** directement en ligne sur le portail Wallonie

Les formulaires de demande d'aide à la réparation doivent être introduits auprès du:

SPW Intérieur et Action sociale
Service régional des calamités
Avenue du Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

Date limite pour rentrer les dossiers : 30.11.2021

Que faire si vous avez subi des dégâts ?

- **Contactez RAPIDEMENT l'administration communale** du lieu où vous avez été victime de l'évènement climatique. Les agents communaux sont à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.
- **Prenez des photos** des dégâts les plus importants et conservez-les précieusement ainsi que toute pièce nécessaire à l'établissement des dégâts (devis de réparation, facture de travaux, ...)
- **Contactez votre assurance** sans attendre. Celle-ci indemnise la plupart des sinistres ordinaires via l'assurance-incendie (maisons d'habitation et leur contenu endommagés)

Quels sont les biens qui peuvent être indemnisés par le Service régional des calamités ?

- Dommages extérieurs :
 - o les immobiliers bâtis (mur de soutènement, terrasse sur béton, abri de jardin sur béton, etc.)
 - o certains biens meubles (mobiliers de jardin, outillage, etc.).
- Véhicules de 5 ans au moins
- Biens corporels meubles affectés à une activité professionnelle
- Biens agricoles et horticoles
- Peuplements forestiers

Attention : ne sont pas indemnisés :

- Le bâtiment et son contenu
- Les terres, les plantations, les pelouses, les graviers, etc.
- Les biens d'une personne morale qui peuvent être assurés
- Les dommages esthétiques (ex. griffes sur la carrosserie)
- Les biens somptuaires (piste équestre privée, piscine privée, etc.)

Pour de plus amples informations :

- **N'hésitez à contacter l'administration communale** : La commune d'Assesse a mis en place une ligne directe (de 8h30 à 12h00, du lundi au vendredi) pour les diverses questions liées aux inondations via notre agent d'Accueil : 083 636 899
L'adresse mail calamites@assesse.be est également disponible.
- **SPW Intérieur et Action sociale, service régional des calamités : 081/32.32.00 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30).**

Le REPAIR Café Mobile débarque à Assesse

Le lundi 20 septembre 2021 de 14h à 16h30 aura lieu une sensibilisation, par l'équipe du BEP environnement, à la réparation d'objets avec le Repair Café Mobile et la camionnette de sensibilisation aux gestes de réduction de déchets.

Cette activité se déroulera sur l'Esplanade des Citoyens à Assesse, devant la Maison communale.

Venez nombreux !



Le samedi 9 octobre 2021, place à la nuit noire!

En Belgique, les éclairages artificiels, qu'ils proviennent de l'éclairage public, commercial, industriel ou résidentiel sont chaque année de plus en plus nombreux.

Non seulement ils ont un coût énergétique, mais ils amplifient également de façon dramatique le problème de la pollution lumineuse. Sans y prendre garde, nous avons au fil des années transformé la nuit en jour, en multipliant les éclairages nocturnes (souvent trop puissants, trop nombreux, mal orientés et/ou mal utilisés). Ce comportement excessif perturbe les astronomes et impacte l'environnement, en affectant la faune, la flore et les rythmes biologiques.

Depuis 1995, des astronomes et des naturalistes du Nord du pays organisent chaque année la Nuit de l'Obscurité. Ces événements remportent un succès manifeste et depuis 14 ans, la Wallonie et Bruxelles accompagnent également cette démarche de sensibilisation.

Le 09 octobre prochain, sera organisée à Assesse la «Nuit de l'Obscurité» en collaboration avec l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, Inter-environnement Wallonie et le groupe BiodiverCité. L'objectif est d'informer le grand public et de lui faire prendre conscience de l'importance de réduire notre consommation.

Toutes les informations à venir sur le site internet de la Commune (l'organisation de l'activité est encore en cours de préparation au moment d'écrire ces quelques lignes).



Avertissement

Chers citoyens,

Pour plusieurs raisons indépendantes de notre volonté, nous vous informons que les **délais de traitement et de réponse des demandes formulées au service "Cadre de vie" sont fortement impactés.**

Le Collège met tout en œuvre pour que cette situation soit régularisée dans les meilleurs délais.

Nous sollicitons néanmoins votre bienveillance quant à cette situation ainsi que votre indulgence à l'égard des agents qui restent à votre disposition au sein du service.

Ne dites plus PCDN mais Groupe de Travail BiodiverCité

En juin dernier, à la suite d'un appel à toutes les personnes désireuses de s'investir pour la préservation de notre environnement, le **GT BiodiverCité est né**. Cette initiative est liée à une demande de notre Commission Locale de Développement Rural pour permettre de lancer la fiche projet n°31 de notre PCDR.

Une récente simplification administrative, permettant de favoriser des projets impactants et de rendre chaque année des subsides accessibles à toutes les communes, a modifié l'appellation « Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ». Mais les enjeux restent les mêmes :

Un programme d'actions qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant **tous les acteurs locaux**. Les actions définies et réalisées dans ce cadre sont de 2 types (sur 9 thématiques, voir photo illustrative) :

- des actions concrètes : des plantations, la création de mares, la réhabilitation de sentiers, etc. ;
- des actions de sensibilisation : des expositions, des stands lors de manifestations diverses, des balades thématiques, des visites avec des écoles, etc.

Avec l'engagement de la commune :

- Poursuivre la dynamique citoyenne, collaborer avec les représentants des citoyens dans le cadre de l'élaboration, la rédaction et la réalisation des fiches projets ;
- Organiser une réunion annuelle publique pour informer (au minimum) et consulter les citoyens sur les projets.

Une première rencontre a donc permis d'avoir des échanges riches et des propositions d'actions pour favoriser le développement de la biodiversité sur notre territoire.

Sans compter plusieurs projets en lien avec la nature, déjà réalisés et certains qu'il faut faire perdurer. Voici une petite liste :

- Projet « Nature » à l'école communale de Sart-Bernard : aménagement d'un potager, d'un hôtel à insectes et de nichoirs avec pose d'une caméra ;
- Participation au projet Be WaPP, nettoyage de printemps de nos villages ;
- Projet de l'association « Les Ecolieux d'Assesse » : « La Réserve de Baive : un écolieu tisseur de liens entre les villageois et leur environnement naturel » ;
- Aménagement de l'ancienne carrière de Sorinne-la-Longue (en cours avec le PCDR) ;
- La remise en état du Bois didactique de Courrière ;
- La Nuit de l'Obscurité ;
- Des conférences/débats sur le printemps sans pesticides.



Envie de rejoindre le GT BiodiverCité et de vous investir pour l'environnement ?

Manifestez-vous auprès de l'administration : veronique.mantia@assesse.be

Miam, Miam le sac PMC : rappel des consignes de tri !

De la qualité du tri, dépend la qualité du recyclage !

Chaque bon geste de tri est important car les emballages des sacs bleus PMC sont triés par matière. Ensuite, chacune de ces matières est traitée dans le centre de tri par filière de recyclage adéquate. Ainsi les bouteilles en plastique sont recyclées en de nouvelles bouteilles en plastique, fibres pour isolation... Les cartons à boissons, eux, se transforment en papier essuie-tout, papier cadeaux, ...

Saviez-vous que les canettes, conserves, raviers en aluminium, aérosols alimentaires et cosmétiques, capsules et couvercles en métal sont aussi les bienvenus dans le sac bleu PMC ?

Avec ces déchets, il est possible de faire de nouvelles canettes, des pièces en acier pour le secteur des transports (automobile et en commun), des éléments d'appareils électroménagers, des profils de fenêtres, des nouveaux emballages de manière générale et même des vélos !

Rappel des consignes de tri pour éviter le carton rouge ...

Dans les sacs bleus PMC, certains emballages sont refusés comme les pochons de nourriture pour chats ou de jus et compotines pour enfants, emballages de boucherie en papier pour charcuterie ou encore les papiers-cartons, mais aussi les objets en plastique (notamment les jouets). Ce sont des intrus qui viennent perturber la chaîne automatisée de tri et recyclage. Ils ne sont pas autorisés dans les PMC pour plusieurs raisons :

- Ce ne sont pas des emballages tout simplement ;
- Ils ne sont pas considérés comme des emballages PMC (= emballages ménagers en Plastique, emballages ménagers Métalliques et Cartons à boissons) ;
- Ce sont des emballages mais ils sont constitués de deux types de matières inséparables (par exemple du plastique et de l'aluminium).

Les emballages non correctement vidés, sacs en plastique remplis et fermés de déchets résiduels (ordures ménagères) dans un sac PMC ou encore les bidons accrochés à l'extérieur des sacs constituent aussi des mauvais gestes de tri. Ils perturbent aussi la chaîne de tri et recyclage. Pourtant, ils sont faciles à éviter !

Si votre sac n'est pas collecté, c'est certainement pour une de ces raisons. Un autocollant de refus y est apposé par le personnel de collecte. Cela signifie qu'il comprend une erreur de tri. Une fois cette dernière identifiée et corrigée, représentez votre sac lors de la prochaine collecte.

Pour plus d'infos sur les dates de collecte, téléchargez l'appli Recycle !

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le tri, rendez-vous sur www.bep-environnement.be et trionsmieux.be.



Après autant de temps dans la solitude, dans la « réclusion », il est venu le temps des moments conviviaux, des espaces de convivialité...

Petit mais efficace, voici les maitres-mots du nouvel espace de convivialité de Florée.

Ce projet est co-financé par la Région wallonne via l'appel à projets « C'est ma ruralité ! Favorisons les liens intergénérationnels et les espaces de rencontre et de bien-être en milieu rural » et est co-construit avec les Floréens.

Celui-ci s'inscrit dans la lignée des projets du Programme communal de développement rural (PCDR). Situé à l'arrière du bâtiment Magimpré (Rue Magimpré), cet espace est ouvert à tous !

Pour un moment de détente pour vous, vos enfants et vos aînés ; vous y trouverez un grand barbecue avec des tables de pique-nique, un parcours de jeux pour les 3-12 ans et évidemment les boulodromes.

Cet endroit est destiné au partage et au respect de tous.

Alors bon amusement !



Samedi 16 octobre : Collecte de jouets dans les recyparcs, on désencombre les armoires !

Après les vacances et la rentrée, c'est le moment de désencombrer les armoires des jouets devenus inutiles ! Si vous ne savez pas quoi en faire, ne les jetez pas car ils pourront encore servir ! Pensez bourses aux jouets, magasins de secondes mains, brocantes... Grâce à cela, ils ne deviendront pas un déchet. Et, si vous souhaitez qu'ils fassent plaisir à d'autres enfants, donnez-les !

A qui puis-je apporter mes jouets ?

Profitez de la traditionnelle collecte des jouets organisée ce samedi 16 octobre dans tous les recyparcs de Wallonie. Cela fait 19 ans que les intercommunales collaborent avec des associations locales pour les mettre en place.

Une action solidaire

L'aspect solidaire de cette collecte est important puisqu'elle permet à de nombreuses associations partenaires, qui œuvrent au quotidien sur le terrain, de récupérer des jouets et de les redistribuer aux enfants, qui sans elles, n'en recevraient sans doute pas aux fêtes de fin d'année ! Parmi ces associations, on compte des Maisons Croix-Rouge, les Petits Riens, des homes pour enfants, des centres pour réfugiés, des CPAS,

Donner ses jouets, c'est aussi faire un geste pour l'environnement !

C'est prolonger la durée de vie d'un objet en évitant qu'il devienne un déchet. Si nous voulons économiser les ressources naturelles de notre planète, ces dynamiques « réemploi » doivent devenir spontanées. A court terme, tout le monde devrait transformer son regard et, avant un achat qu'il soit en seconde main ou pas, se poser la question du devenir de l'objet que l'on envisage d'acheter. Si je n'en ai plus besoin...je le vends, je l'échange, je le donne... Faire circuler des objets déjà utilisés et encore en bon état, c'est une des clés d'un avenir durable.

Quelques infos pratiques

Essayez dans la mesure du possible de donner des jouets propres (voir même désinfectés), complets et comme neufs ! Par exemple, des jeux de société, poupées, puzzle, jeux de construction, consoles de jeux, livres pour enfants, petits vélos, ballons de foot, jeux d'extérieurs.... Les préposés des recyparcs n'auront pas le temps de les nettoyer pour vous et nous demanderons aux bénéficiaires de le faire une seconde fois afin d'éviter tout risque de contamination.

A vous de jouer ! Rendez-vous le samedi 16 octobre de 9h à 17h dans le recyparc le plus proche de chez vous avec un jouet en bon état...



Prochaine parution du Bulletin

Le prochain Bulletin paraîtra :
la semaine du 29 novembre 2021

Vous souhaitez proposer un sujet ou rédiger un article ?

Vos propositions et suggestions sont à soumettre pour le 30 septembre 2021 au plus tard à l'adresse suivante :
communication@assesse.be

Consignes à respecter :

- texte d'1page A4 maximum (verdana 12, interligne simple)
- accompagner tout texte d'au moins un titre et une photo de bonne qualité (min.1Mo)
- proposer un texte en lien avec Assesse
- être informatif et non politique ou satirique

L'heure de l'école a sonné. Les enfants sont contents de retrouver leurs camarades et professeurs. Beaucoup d'entre eux commencent leur journée et la finissent à l'accueil extrascolaire.

Afin de garantir un accueil de qualité, le Conseil communal revoit chaque année le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler quelques règles de bonne conduite.



- Pour des raisons de sécurité, déposez et venez reprendre votre enfant à l'intérieur du local. Prévenez l'accueillant de sa présence le matin et de son départ le soir.
- Respectez les horaires du service d'accueil.
- Prévenez l'accueillant lorsque votre enfant doit être emmené par une tierce personne. Signalez également toute modification relative à l'accueil.
- Facilitez le travail des accueillants, notamment en leur communiquant vos remarques et suggestions.
- Signalez tout problème médical. Si votre enfant doit prendre des médicaments durant l'accueil, vous devez fournir une ordonnance médicale au nom de votre enfant indiquant également les instructions précises d'administration.
- Prévoyez une collation, un repas de midi et des boissons en suffisance.

Tarifs en vigueur depuis le 1er septembre 2021

Avant et après l'école

Par tranche de 15 minutes entamées : 0,40 € pour le 1er enfant – 0,30 € à p. d. 2e enfant¹

Le mercredi après-midi

- De 12h15 jusqu'à 13h00 : par tranche de 15 minutes entamées : 0,40 € pour le 1er enfant – 0,30 € à p. d. 2e enfant
- Accueil de moins de 3 heures (jusqu'à 15h00 au plus tard) : 4,00 € pour le 1er enfant – 2,00 € à p. d. 2e enfant
- Accueil de plus de 3 heures (jusqu'à 18h00 au plus tard) : 6,00 € pour le 1er enfant – 4,00 € à p. d. 2e enfant (goûter inclus)

Pendant les journées pédagogiques et les stages

15,00€ par jour par enfant (goûter inclus)

Une réduction de 5,00 € par enfant par journée pédagogique ou par stage sera accordée à p. d. 2e enfant participant au même stage.

Contact

Mme Lidwin Chamberland • lidwin.chamberland@assesse.be • +32 (0) 83 63 68 22 • +32 (0) 477 88 61 77

Pour plus d'informations : www.assesse.be : Ma commune > Administration > Accueil Temps Libre

¹Appartenant à la même famille



L'ACSTA propose à votre lecture un "Assessible", dédié à la parution annuelle du "Mémento des associations", reflet du dynamisme des associations socioculturelles et sportives assessoises.

2021, grâce à une vaccination collective, devrait nous libérer d'une pandémie virale accablante et voir renaître les activités associatives. Soutenu assurément par les pouvoirs publics, conscients de la valeur sociétale du monde associatif, celui-ci est pressé de retrouver la convivialité assessoise.

Certes, le départ ne sera peut-être pas facile puis, devoir sans doute se relancer voire se réinventer en découragera plus d'un (volontaire).

Et, si un intérêt ou une passion bénévole vous surprend pour l'une ou l'autre association, club ou activité, n'hésitez pas à approcher la personne de contact, dont vous découvrirez le nom ci-dessous et qui se fera un plaisir de vous captiver.

Trausch G.
Président ACSTA asbl

Sommaire

P. 22 : Edito

P. 23 : Mémento Sports

P. 24 : Mémento Culture et Animations

P. 25 : Mémento Animations et Locations salles

**Vous voulez connaître
le calendrier des activités de l'entité d'Assesse?**

Rien de plus simple...



Demandez « L'Info-Courriel »

Envoyez votre adresse mail à
info@assesseacsta.be
et vous recevrez le bimensuel par courriel
ou rendez-vous sur **www.assesseacsta.be**

Le **Mémento 2021** des associations de l'entité d'Assesse proposé par
l'ACSTA : Association Culture Sport Tourisme de l'entité d'Assesse
Consultez notre site www.assesseacsta.be toute l'année !



ACCUEIL

PUBLICATIONS

CALENDRIER

INFORMATION

BLOG

BÉNÉVOLAT

CONTACT



Inscription Newsletter, blog et illustrations, Mémento téléchargeable,
informations pour les associations et clubs...

Absent de ce MEMENTO ? Nouveau groupement ?

Contactez-nous au 083 636 898 ou info@assesseacsta.be

Sports

Infrastructures sportives

Maillen

Centre sportif local (ADEPS)
Assesse
Rue de Crupet, 45 à Maillen
Pierre Dubois : 083 63 68 45
rcas@assesse.be

Sart-Bernard

Salle " Sports & Loisirs Sartois "
Rue Morimont, 1 à Sart-Bernard
Michelle Lessuise : 0472 58 88 51
michellelessuise@skynet.be

Arts martiaux

Wa-Jutsu

Salle " Sports & Loisirs Sartois "
à Sart-Bernard

Isabelle Laffineur : 0497 42 99 94

Eliane Pascolo : 0479 67 75 80
pascoloeliane@yahoo.fr

Formulaire de contact sur :
www.wajutsu-assesse.be

Automobilisme

Les Vieux Volants Namurois

Jean-Jacques Quevrain :
0479 26 48 23

www.vieuxvolantsnamurois.be

Badminton

Badmaillen

Centre Sportif de Maillen
Vincent Feller : 0478 77 00 08
badmaillen@gmail.com

Balle-Pelote

Crupet Pelote 2006

Michel Pesesse : 0479 70 32 72
Stéphane Macor : 0471 28 21 59
crupetpelote@hotmail.com

Basket-Ball

RBC Maillen

Centre Sportif de Maillen
Anne Chiliade : 0472 73 48 07
annechiliade@hotmail.com
www.rbcmailen.be
Facebook : RBC Maillen

Equitation

Les Écuries d'Ivoy - Asbl FEPEMOVA

Fiona Lefèvre : 0476 23 55 06
fionalefevre@gmail.com
www.les-ecuries-d-ivoy.com

Football

RFC Sart-Bernard

Pierre Jeanne : 0475 78 98 81
pierre.jeanne@hotmail.be

ASBL R.U.S. Assesse

Nicolas Deneffe : 0499 41 25 66
n.deneffe@secund.be

ASBL R.U.S. Assesse École des Jeunes

Fabian Timsonet : 0495 25 06 19
rus.assesse.jeunes@gmail.com

www.rusassesse.be

Facebook : RUS Assesse

Gymnastique

Les Gymnastes Sartoises

Salle " Sports & Loisirs Sartois " à
Sart-Bernard

Michelle Lessuise : 0472 58 88 51
michellelessuise@skynet.be

Handball

Handball Club Assesse

Centre Sportif de Maillen

Eric Wilmot : 0479 17 25 75
eric@greenfoxadvice.be



Marche

Les Marcheurs de Florée

Honoré Quevrain : 0479 21 50 80

Les Piverts de Courrière

Marcel Dauwen : 083 65 65 65
marcel.dauwen@skynet.be

Marche Nordique du Cercle énéoSport d'Assesse

Alberte Avalosse : 0474 33 14 17
alberte.avalosse@edpnet.be
http://eneosportassesse.blogspot.com

Moto

Moto Club " Les 4 & Co "

Christophe Hermal : 0475 75 03 98
m.cles4andco@gmail.com
www.mcles4andco.be

Pétanque

Crupet'anque

Crupet
Luc Chiliade : 0475 87 62 95

Passetanque

Courrière

Eli Giltay : 0496 97 43 95

Anne-Françoise Avalosse : 0487 72 35 72

Pétanque et Loisirs

Florée - Salle Magimpré

Honoré Quevrain : 0479 21 50 80

ou Jacques et Béatrice Gordenne -

Lemineur : 0479 77 00 20

Tennis

Tennis Club Sartois

Sart-Bernard

Emile Struvay : 081 40 04 41

emilestruvay@hotmail.com -

www.tcsartois.be

Tennis du Cercle énéoSport d'Assesse

Activité tennis pour les seniors.

Christian Bearelle : 0499 08 14 37

beachgof@gmail.com

Tennis de table

Palette Sartoise

Salle " Sports & Loisirs Sartois " à
Sart-Bernard

Olivier Capelle : 0475 47 01 21

Stéphane Draux : 0486 46 25 66

U.L.M.

Loisir Club Mosan

Maillen

Léopold Lambrecht : 0495 57 54 04

Dany Starck : 0478 59 99 57

www.ulmmaillen.eu

Volley-Ball

Les Barons du Condroz

Centre Sportif de Maillen

Gaëtan Grandjean : 0479 60 37 67

gaet71@hotmail.com

Yoga

YOGA-CLUB Sart-Bernard

Salle " Sports & Loisirs Sartois " à
Sart-Bernard

Jean Gérard : 0496 06 08 09

jean.jack.gerard1939@gmail.com



Culture, Musique & Théâtre

Théâtre

Artmonie

Crupet

Aurélien Bernier : 0497 07 72 74
bernier.aurelie@hotmail.com

Marcel Pesesse : 0477 33 01 79
marcel.crupet1957@gmail.com

www.artmonie.be

Patriotique

A.P.E.A. & F.N.C.

Courrière

Victor Grégoire : 083 65 56 88
gregoire.watelet@skynet.be

Culture

Centre Culturel d'Assesse- Fondation Maurice Jaumain

André Lantonnois :

083 65 58 98 - 0475 28 96 38

lantonnois@skynet.be

Chorale de Courrière

Jérémy Ngala : 0477 22 89 52

Chorale de Maillen

Michel Van den Bergh : 081 41 20 43

Chorale " La Sarteline "

Sart-Bernard

Serge Marlet : 0473 69 93 76

serge.marlet@proximus.be

www.lasarteline.be

Chorale " Les Travailleurs "

Crupet

Andrée Bernier : 0494 21 93 04

Chorale " Maranatha "

Assesse

Bénédicte Fadeux

maranatha5330@yahoo.fr

<http://choralemaranatha.e-monsite.com/>

Fanfare Royale Cécilia

Courrière

Jean-Marie Dubois : 0497 29 97 66

delcourtmjmdubois@gmail.com

Fanfare Royale Sainte-Cécile



Assesse

Françoise Lecomte : 0474 59 87 66

fanfareassesse@outlook.com

Florale de Chlorée

Florée

Anne Quintin - Cheffe de chœur

anne.quintin@lavoixestlibre.be

Michèle Legrand - Koch - Secrétaire :

0498 42 81 25

michele.legrand.koch@gmail.com

<https://floraledechloree.be>

Patrimoine

A.P.P.E.L.

Assesse Patrimoine Promenades

Embellissements Loisirs

Marcel Dauwen : 083 65 65 65

marcel.dauwen@skynet.be

Comité Historique de

Sorinne-la-Longue

Frieda Mossiat : 083 65 56 91

patrimoine@s-l-l.be

www.memoire-sll.be/contact.html

PARC asbl

Crupet

Patrimoine & accueil religieux

Crupétois

Patricia Quevrin : 0478 52 18 61

asbl.parc@gmail.com

Les Plus Beaux Villages de

Wallonie

Crupet

083 65 72 40

info@beauxvillages.be

Animations & Loisirs

Aides diverses

A.L.E

Assesse

Laurence Degives : 083 63 68 23 ou
0476 07 98 98

laurence-ale@freegates.be

SelOGAzion

Assesse

Nathalie Ballade : 0484 93 22 01

nathballade@yahoo.fr

<http://selogazion.communityforge.net>

Animation

La Belle Ambiance

Sart-Bernard

0484 13 40 39

tailledharscamps@gmail.com

Collectif d'Animation Sartoise

- C.A.S.

Sart-Bernard

Vincent Lhoest : 0478 37 01 22

vincentlhoest@hotmail.be

Club des Jeunes de Sart-Bernard

Julien Gielen : 0471 34 43 60

julien.gielen@outlook.be

Comité de jumelage

Assesse-Cumières

Sébastien Humblet : 0476 25 39 93

s.humblet@avocat.be

Comité des Fêtes de Florée

Gérald Watelet : 0498 66 69 13

gerald@ms-watelet.be

Facebook : Kermesse de Florée

Crupet 85 - Kermesse de Crupet

Pierre Marchal : 0473 97 91 98

secretariat.crupet85@gmail.com ou

marchal.pierrepaul@gmail.com

www.crupet-85.be

Foyer Sorinnois – Comité des

fêtes

Benjamin Leyder : 0476 99 39 80

Romain Delcourt : 0498 64 61 61

lefoyersorinnois@gmail.com

Jeunesse de Courrière

Morgane Delwiche : 0472 59 21 03

jeunessedecourriere@outlook.com

Facebook : Jeunesse de Courrière

Jeunesse de Florée

Maude Decroison : 0498 69 80 89

Jeunesse de Maillen

Mathieu Sprimont : 0460 95 39 56

jeunessedemaillen@gmail.com

Facebook : Jeunesse de Maillen

Jeunesse de Sorinne-la-Longue

Théo Delcourt : 0494 39 37 28

Facebook : Jeunesse de

Sorinne-la-Longue



Magimpré

Florée

Jean-François Degembes :

0495 59 14 01 - magimpre@gmail.com

Village Ouvert & Fleuri

Sart-Bernard

Aurélien André : 0474 86 25 58

andre.aurelie@skynet.be

www.vof-sartbernard.be

Caritatif

30 Février

Assesse
Hélène Giaux : 0475 92 08 42
Facebook : 30février
<https://30fevrier.org>

Lucie's Smile

Maillen
Delphine Rassatti : 0497 87 63 52
luciesmileasbl@outlook.fr

Détente

Club photo d'Assesse

Marc Marchal : 081 73 36 02
marcmarchal@live.be
Yves Meulebrouck : 0475 72 94 26

Famille

A.C.R.F. - Femmes en milieu rural
asbl

Assesse
Daisy Herman :
083 65 51 92 - 0491 15 32 53
secretariat@acrf.be
www.acrf.be

Collectif d'animations Sartoises - C.A.S.
Les P'tits Coucous (Crèche)

Sart-Bernard
Céline Prégardien : 0472 74 33 58
celinepreg@hotmail.com

Mouvements de jeunesse

50ème Unité Scoute de Courrière

Marie Elisabeth de Brouwer :
0473 66 48 80
Formulaire de contact sur :
www.50nm.be

Les Lutins Notre Dame du Bois
d'Ausse

Sart-Bernard
Pascale Brichard : 0479 72 62 87
brichard.moi@live.fr



Patro Maria Goretti d'Assesse

Michèle Kodrun : 0471 82 01 91
kodrunmichele@gmail.com
Facebook : Patroassesse

Nature

Chemins et Sentiers Publics
Assessois

Daniel Sterpin : 0474 46 46 42
danielsterpin@gmail.com

Le Diable Vauvert CNB

Crupet
Geneviève Boutsen : 0471 66 21 20
lediablevauvert.cnb@gmail.com
www.cercles-naturalistes.be

Section Horticole d'Assesse

Jules Layon : 083 65 56 82
layon.jules@gmail.com

Séniors

Les Aînés d'Assesse

Joseph Mercier : 0474 67 13 44
mercier.joseph47@gmail.com

Cercle des 3x20 de Florée

Béatrice Gordenne - Lemineur :
0479 77 00 20 ou
beajack.gordenne@gmail.com

Club des Aînés de Maillen

Jacques Geirnaert : 0495 36 03 62

Club des Aînés de Sart-Bernard

Pascale Brichard : 0479 72 62 87
brichard.moi@live.fr

Seniors amitié amicale de
Courrière

Irène Lambert : 083 21 86 75 -
0473 45 11 93

Les Séniors de Crupet

Jean-Pierre Beaurin : 0474 21 26 04
jpbeaurin@skynet.be

Locations salles

A.C.R.F. - Femmes en milieu rural asbl

Rue Maurice Jaumain, 15 à 5330 Assesse

Daisy Herman :
083 65 51 92 ou 0491 15 32 53
maisonrurale@acrf.be
www.acrf.be

Assesse " Football "

Rue des Fermes, 20A à 5330 Assesse
Laurent Lombet : 0486 48 18 08
laurent.lombet@gmail.com

Salle "Cécilia"

Rue du Fays, 32 à 5336 Courrière
Jean-Marie Dubois : 0497 29 97 66
delcourtmjmdubois@gmail.com

" Les Clématites " - Asbl Corentin

Rue Nestor Pierard à 5330 Maillen
Jacques Geirnaert : 0495 36 03 62

Crupet 85

Rue Haute, 28 à 5332 Crupet
Pierre Marchal : 0473 97 91 98
marchal.pierrepaul@gmail.com

" Foyer Sorinnois "

Rue du Centre, 50 à 5333 Sorinne-la-Longue
Andrée Tasiaux : 0487 99 49 58

" Salle Magimpré "

Rue Magimpré, 1 à 5334 Florée
Jean-François Degembes :
0495 59 14 01
magimpre@gmail.com

Maison du Village de Courrière

Rue du Fays, 44 à 5336 Courrière
Pierre Maniquet : 0479 11 42 28
mdvcourriere@gmail.com
Philippe Garnier : 0472 17 48 08
ph.garnier@skynet.be

" Sports & Loisirs Sartoises "

Rue Morimont, 1 à 5330 Sart-Bernard
Michelle Lessuise : 0472 58 88 51
michellelessuise@skynet.be

" Salle PARC " (anciennement salle Ste-Famille)

Rue Haute, 5 à 5332 Crupet
Patricia Quevrin : 0478 52 18 61
patricia.quevrin@skynet.be

Asbl Salle Paroissiale Saint-Louis

Rue de la Gendarmerie, 18 à 5330 Assesse
Jean-Marie Jaumotte : 0496 05 68 94
jeanmarie.jaumotte@skynet.be ou
Jean-Marie Lamy : 0496 79 20 08
jeanmarie.lamy57@gmail.com

" Salle St-Michel "

Rue St. Denys, 57 à 5330 Sart-Bernard
Christian de Cartier - 0496 61 08 20
ou 081 40 25 37
cdecartier@hotmail.com



nélis & fils
BOULANGERIE • PÂTISSERIE

TOUS PRODUITS DE 1^{er} CHOIX

Place Communale 13 • 5330 ASSESSE
Tél. : 083 65 53 37



COFINAM
FIDUCIAIRE AGRÉÉE PAR L'INSTITUT DES EXPERTS COMPTABLES

Expert Comptable – Conseil Fiscal

rue du Bois Gilot 4 - 5336 Courrière
Tél : 083/66.06.90 - Fax : 083/66.06.99
Mail : info@cofinam.be - Web : www.cofinam.be



BOUILLON
Création & Entretien d'espace vert

0479 46 11 53
CRÉATION, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
www.bouilloncreation.be - info@bouilloncreation.be
RUE COCHAUTE 11 - 5333 SORINNE-LA-LONGUE

Aménagement extérieur
Gros oeuvre
Assainissement
Couverture
Isolation - Cloison
Outillage
Quincaillerie



TOUT FAIRE
LIZIN s.a.
matériaux de construction

E-mail : lizin@toutfaire.com
Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE
Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04

Rue Poilvache 20
5336 Courrière

SOINS ESTHÉTIQUES

L'art

- Blanchiment dentaire américain
- Ongles
- Cils
- ...

Rdv au 0493/38.89.97



La Pause Givrée

Endroit bucolique
Terrasse extérieure et intérieure
Tea room

GLACIER ARTISANAL



Rue des Basses Arches 5A • 5340 Haut-Bois
0475/507.844

Tous les produits proposés "maison" sont réalisés sur place. Les crèmes glacées, les crêpes ainsi que les gaufres sont fabriquées avec les produits frais de la ferme familiale (lait frais, crème fraîche, oeufs,...).

Ouvert :
vendredi - samedi - dimanche de 14h30 à 18h00
Le distributeur est ouvert 24h/24h et 7jours/7.
Il y a des pots individuels, des coupes et des boîtes.

lapausegivree@gmail.com



Frank GILLE

Toiture
Charpente

Spécialisé en ardoises naturelles

rue de Lustin 54 • 5330 Maillen
0473 666 032

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR
CUISSON AU FEU DE BOIS

GEMBLoux

142, Chaussée de Namur
Tel. : 081 611 600

WIERDE

97, Rue de Jausse
Tel. : 081 588 883

LE PAIN



D'ANTAN

lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  



DEMAZY Max

PORTES DE GARAGES
HORMANN - NOVOFERM - SESAME

PRIVÉS ET INDUSTRIEL

MINI-VOLETS • BOX DE GARAGE • PORTAILS •
TENTES SOLAIRES

Avec ou sans motorisation

VENTE - RÉPARATION ENTRETIEN (TOUTES MARQUES)

Du lundi au samedi de 9h à 18h
Fermé dimanche & jours fériés

INFO

www.demazym.be

CHAUSSÉE DE MARGE 26 - 5330 ASSESSE - info@demazym.be - 0497/23 38 75



Funérailles BODSON

Au service de votre famille

Nouveau

WIERDE

Chaussée de Marche 1017

BOUGE - Rue de Sardanson 64

081 201990 • www.funeraillies-bodson.be

24h/24



Salle de réception/cérémonie



Vaste parking



DAGODAY /
DAGODEJ'

Livraison de petits
déjeuners à Assesse
et en province de
Namur

Pour les particuliers
ou les entreprises

www.dagoday.be
info@dagoday.be
083/40.13.13
0473/41.09.70



COIFFURE

Françoise

0470 54 84 98

rue Saint Denys, 26
5330 Sart-Bernard

du lundi au samedi sur rdv

Dame, homme, enfant